



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est tenue le lundi 15 juin 2015, à 18h30, à la salle du conseil du Centre F.P. Adams.

Étaient présents : Mmes Antoinette Boilard-Lord, conseillère
Brigitte Kenny, conseillère
Chantal Lebel, conseillère
M. René Arseneault, conseiller
Étaient absents : MM. Roger McGrath, conseiller
David Ferguson, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

M. Francois Boulay, maire, préside la séance.

En l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire agit à titre de secrétaire d'assemblée.

15-06-13 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. François Boulay fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par : Mme Antoinette Boilard-Lord
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le lundi 15 juin 2015 soit accepté tel que présenté.

15-06-14 Dossier Projet Étudiant

Une discussion est tenue concernant la responsabilité d'un engagement du Conseil municipal versus la responsabilité d'un engagement bénévole des membres individuels du conseil municipal pour mener à terme le Projet Étudiant tel que proposé par le Comité CDL.

Après délibération, la majorité du Conseil est d'avis qu'étant donné que le projet étudiant pour lequel le Comité CDL a reçu son financement pour la saison estivale 2015 ne peut être transféré en entier à la municipalité, il est convenu que la municipalité n'a pas à s'engager dans la responsabilité ni la gestion du dit projet mais qu'il revient plutôt aux membres individuels du conseil municipal en tant que citoyen de la municipalité à s'engager à leur discrétion à titre de bénévole.

Une discussion se tiendra avec le président du CDL, M. Mathias Lamérand quant à la décision du conseil municipal.

15-06-15 Dossier Suzanne Bourdages

Étant donné la correspondance datée du 9 juin 2015 reçue de Me William Assels dans le dossier de reçu-quittance et transaction de l'ex-employée,

Il est PROPOSÉ par : Mme Brigitte Kenny
Et résolu unanimement,

Que la municipalité du Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est émette le premier déboursé par voie de chèque libellé au nom de Mme Suzanne Bourdages et que ce document soit acheminé à l'avocat tel que demandé.

15-06-16 Résolution d'appui à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM)

ATTENDU QUE le programme de soutien aux Unités régionales loisir et sport a été créé en 1997 avec le mandat de développer le loisir et le sport dans chaque région du Québec ;

ATTENDU QUE le financement est basé sur quatre critères : l'indice de richesse 25%, le nombre de municipalités 10%, la population 40%, l'étendue du territoire 25% ;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales du temps commit l'erreur d'oublier pour l'étendue du territoire, la distance entre les Îles et le continent, ce qui prive notre URLS de 40 mille dollars annuellement ;

ATTENDU QUE depuis 2003, le programme de soutien aux URLS n'a ni été augmenté, ni indexé d'où un manque à gagner de plus de 20% en raison de la hausse du coût de la vie ;

ATTENDU QU'EN 2012, le gouvernement Marois a amorcé une tournée provinciale devant donner naissance à une politique nationale sur le loisir, le sport et l'activité physique ;

ATTENDU QU'EN date du 8 juin 2015, l'adoption de la politique est toujours attendue ;

ATTENDU QUE les URLS sont soumises à un moratoire annuel sur leurs mandats et le financement depuis 3 ans ;

ATTENDU QUE en 2014-2015, les URLS ont attendu l'approbation de leur financement par le Conseil du trésor jusqu'en octobre ;

ATTENDU QU'EN date du 8 juin 2015, les URLS sont toujours en attente de l'approbation des crédits du programme de soutien aux URLS par le Conseil du trésor ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'URLS GIM devra en août prochain mettre à pied tout son personnel si le financement n'est pas confirmé ou s'il est amputé de façon importante ;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par Mme Chantal Lebel

Et résolu unanimement,

QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est demande au Gouvernement du Québec, (ministère de l'Éducation) de confirmer au plus tôt le financement de l'URLS GIM, et de déposer la politique du loisir et du sport d'ici l'automne afin de permettre à l'URLS GIM de continuer à jouer son rôle de soutien au loisir et au sport, rôle que nous estimons indispensable à la santé physique et mentale de notre population et de régler l'iniquité qui prive notre région de 40 000 \$ annuellement.

Cette résolution sera envoyée à l'attention Monsieur Luc Fournier, Sous-ministre adjoint au loisir et au sport du Ministère de l'éducation, Enseignement supérieur et Recherche et en copie conforme à Jean D'Amours, ministre responsable des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

15-06-17 Résolution en faveur du projet d'autorail entre Matapédia et Gaspé

ATTENDU QUE VIA Rail ne dessert plus, par son service de train passager, la Gaspésie, entre Matapédia et Gaspé, depuis septembre 2013;

ATTENDU QUE VIA Rail a, à de nombreuses reprises, laissé entendre qu'elle est prête à offrir de nouveau son service de train passager entre Matapédia et Gaspé dès que le rail sera sécuritaire;

ATTENDU QU'EN date du 15 mai 2015, le gouvernement provincial est officiellement devenu propriétaire du chemin de fer entre Matapédia et Gaspé ;

ATTENDU QUE la Gaspésie est une région éloignée des grands centres québécois et canadiens ;

ATTENDU QUE la compagnie Keolis a considérablement réduit les services d'autocar d'Orléans Express en Gaspésie ;

ATTENDU QUE le coût d'un billet d'avion entre Gaspé et les grands centres n'est pas à la portée de la grande majorité des Gaspésiens et des Gaspésiennes ;

ATTENDU QUE le tourisme représente une industrie importante pour l'économie de la région ;

ATTENDU QUE VIA Rail exploite déjà un autorail sur le tronçon ferroviaire entre Sudbury et White River, en Ontario ;

ATTENDU QU'IL est urgent d'offrir aux Gaspésiens et aux Gaspésiennes ainsi qu'aux gens désirant visiter la région un service de train passager viable et sécuritaire ;

ATTENDU QUE le député fédéral de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, M. Philip Toone, et la Coalition pour l'avenir du train en Gaspésie font activement la promotion d'un projet d'autorail entre Matapédia et Gaspé ;

Il est proposé par M. René Arseneault

Et résolu unanimement,

QU'EN conséquence, la municipalité du Canton de Ristigouche Partie-Sud-Est demande aux gouvernements fédéral et provincial ainsi qu'à VIA Rail d'étudier la possibilité d'offrir un service de train passager par autorail entre Matapédia et Gaspé, et ce, dans les plus brefs délais possible.

Cette résolution soit envoyée à la ministre de Transports Canada, l'honorable Lisa Raitt et M. Robert Poëti, ministre des Transports du Québec.

15-06-18 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Mme Brigitte Kenny
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes suivants soient payés :

François Boulay – SR	616,70 \$
Pesca Environnement	902,67 \$
Centre d'Éducation aux adultes Maria-Matapédia – Don	50,00 \$
Total	1 569,37 \$

15-06-19 Entente de protection incendie

ATTENDU QUE la municipalité de Pointe-à-la-Croix a récemment soumise à la municipalité de Ristigouche Sud-Est quatre (4) scénarios possibles de schéma de couverture de risque pour la protection incendie de la municipalité pour sa considération ;

ATTENDU QUE le schéma de protection d'incendie actuel issu d'une entente de principe avec la municipalité de Matapédia et la municipalité de Pointe-à-La-Croix et entériné par la CAUREQ en février 2015, ne s'est toujours pas officiellement résolu par l'adoption de résolutions réciproques entre lesdites municipalités et les signatures d'entente ;

ATTENDU QUE le schéma de protection incendie le plus avantageux et le plus sécuritaire pour la municipalité de Ristigouche Sud-Est et ses contribuables consiste à :

i) négocier une entente formelle de protection incendie par la municipalité de Matapédia pour les dix-neuf (19) portes situés dans la section ouest du territoire incluant la résidence de M. Pierre D'Amours et Mme Lisa Guérette ; et

ii) négocier une entente formelle de protection incendie par la municipalité de Pointe-à-la-Croix similaire au scénario # 3 comprenant la section ouest de la municipalité d'Escuminac à partir de la résidence de Mme Line Berger, l'entièreté de la municipalité de Pointe-à-la-Croix et la section est de la municipalité de Ristigouche Sud-Est incluant les campings privés situés sur le Chemin du Parc jusqu'à la résidence de Mme Muriel Patenaude ;

Il est PROPOSÉ par M. René Arseneault,
Et unanimement résolu,

QUE la municipalité de Ristigouche Sud-Est entame les pourparlers avec les municipalités de Matapédia, de Pointe-à-La-Croix et Escuminac afin de négocier et de conclure une entente de protection incendie pour la municipalité le plus rapidement possible tout en informant et en intégrant la CAUREQ dans la mise à niveau et l'officialisation du nouveau schéma de protection incendie.

15-06-20 Période de questions

Aucun contribuable présent.

15-06-21 Levée de la séance

La levée de la séance est proposée par Mme Chantal Lebel.

Accepté. Il est 20h38.

François Boulay
Maire